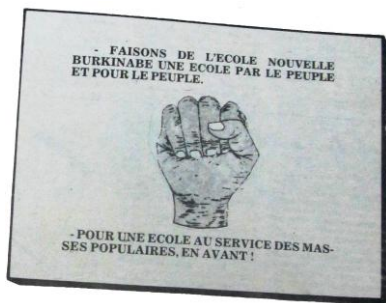


De l'école révolutionnaire burkinabè



Préambule

Le présent document intitulé : l'École révolutionnaire burkinabè, n'est qu'un projet.

À ce titre, il doit faire l'objet de débats démocratiques larges et profonds au sein de toutes les structures organisationnelles de notre pays.

En effet, notre peuple militant doit prendre conscience que les problèmes éducatifs sont les problèmes de tout le monde et qu'un pays révolutionnaire comme le Burkina ne peut pas laisser l'éducation de sa jeunesse, son bien le plus précieux, entre les mains de quelques 7 000 spécialistes.

En conséquence, nous devons faire tout ce qui est humainement possible, chacun à son niveau, pour faire de cette réforme l'instrument privilégié avec lequel notre peuple devra nécessairement gagner d'éclatantes victoires sur le front de l'éducation.

Pour aider dans le travail d'analyse et de critique, le contenu du document a été découpé en sept thèmes qui sont :

1. Introduction, justification et objectifs généraux ;
2. Stratégie de mise en application de la réforme ;
3. Le préscolaire ;
4. L'enseignement fondamental ;
5. L'enseignement polytechnique ;
6. Le coût de la réforme ;
7. Le cycle de la recherche et de la spécialisation supérieure.

Tous les militants de la Révolution démocratique et populaire sont donc invités à analyser et à discuter, de manière démocratique, ce dossier. Les critiques et les suggestions sont attendues au ministère de l'Éducation nationale le 15 avril, délai de rigueur.

Pour une école nouvelle, en avant !

La patrie ou la mort, nous vaincrons !

Introduction

L'un des principaux devoirs qui s'impose au peuple burkinabè dans le processus de la RDP est celui de concevoir une école de type nouveau, conforme aux aspirations des générations présentes et futures.

Plusieurs tentatives de réformes de l'éducation se sont soldées par des échecs lamentables. En conséquence, il ne devra plus s'agir des sentiers battus du réformisme qui, invariablement, conduisent à des impasses historiques.

Chaque société à son école. La société bourgeoise réactionnaire a mis en place une école bourgeoise où les théories réactionnaires étaient enseignées dans le dessein de sauvegarder le système inique d'oppression et d'exploitation. Plus particulièrement en ce qui concerne notre pays, notre école a toujours été une école coloniale puis néocoloniale, tant par le contenu de son enseignement que par sa structuration.

Avec l'avènement de la RDP, l'intégralité de l'exercice du pouvoir d'État est désormais assumée par le peuple souverain. Cette situation nouvelle comporte des obligations nouvelles, dont il importe d'en assumer la responsabilité devant l'histoire et les nations. Au centre des devoirs révolutionnaires qui incombent à notre peuple militant, figure celui de la conception d'une école de type nouveau qui, comme le précise le DOP, devra inculquer à chaque Burkinabè une idéologie et une personnalité qui débarrassent *“l'individu de tout mimétisme. Les diplômés qui en sortiront devront être non au service de leurs propres intérêts et des classes exploiteuses, mais au service des masses populaires”*.

Cette école nouvelle révolutionnaire est comme la nation burkinabè elle-même, une dans son esprit, son organisation et ses programmes. Elle vise fondamentalement à rendre l'homme burkinabè conscient de ses devoirs et de ses droits, respectueux de la nation et de ses attributs, entièrement dévoué et plein de sacrifices pour l'honneur et la dignité et le bonheur du peuple burkinabè.

Cette école comprendra trois stymes [cycles ?] principaux :

- le cycle préscolaire,
- le cycle des métiers,
- le cycle de la recherche et de l'invention.

I. Justification

1.1. Rappel historique

Un bref rappel historique apparaît nécessaire pour comprendre les tares de l'école actuelle qui a hérité de l'école coloniale puis néocoloniale, conçue dans un contexte économique et politique d'asservissement et d'exploitation de l'homme par l'homme.

Ces avatars justifieront les positions actuelles prises par le CNR pour la création d'une école révolutionnaire burkinabè en lieu et place de l'ancienne école bourgeoise et dégénérée.

1.1.1. De l'école coloniale

L'économie de traite qui se caractérise par le capitalisme parasitaire, ne stimule nullement le développement économique et technique, ne stimule pas un besoin en cadres instruits ; l'instruction apparaît même dangereuse pour un tel système oppresseur.

Comme l'a si bien souligné Jean Suret-Canale : *“pour le régime colonial, l'instruction des masses présente un double péril en élevant la qualification de la main-d'œuvre, elle la rend plus coûteuse ; d'autre part elle conduit les masses colonisées à prendre conscience de l'exploitation et de l'oppression auxquelles elles sont soumises. Mais, d'autre part, l'appareil d'exploitation économique, d'oppression administrative et politique ne peut fonctionner sans un minimum de cadres subalternes autochtones courroie de transmission et agents d'exécution entre « l'encadrement européen et les masses »”*. (Suret-Canale, Jean, 1964, *“Afrique noire, l'ère coloniale 1900-1945”*, Éditions sociales, Paris, 630 p.)

L'école coloniale donnera à ces agents subalternes une formation purement française et les convaincra de la supériorité exclusive de cette culture européenne dont ils ont le privilège d'obtenir quelques miettes. L'école coloniale leur inculquera l'idée d'être au-dessus de leurs frères restés *“sauvages”* et incultes.

Cependant, sous la période coloniale, le minimum d'instruction que les Africains ont reçu a permis à la petite bourgeoisie de prendre conscience de l'exploitation que subissent les masses populaires. Ceci explique qu'après les indépendances formelles de 1960, des tentatives de réforme ont été entreprises çà et là pour mieux asseoir l'école néocoloniale.

Héritière de l'école coloniale, l'école néocoloniale a gardé toutes les tares de cette dernière, sans changement fondamental.

En effet, après les indépendances formelles de 1960, la domination néocoloniale française se substitue à la domination coloniale directe ; l'économie du pays reste pour l'essentiel orientée vers l'impérialisme international, notamment français. La domination impérialiste continue

de constituer une entrave aux conditions de développement des forces productives.

Cependant, les classes dominantes au pouvoir, base d'appui de l'impérialisme, ont pensé à un moment donné que le problème du développement est lié à celui des cadres. On a augmenté le nombre d'écoles. L'école normale supérieure est créée. Elle devient par la suite CESUP puis Université. Par rapport à la période coloniale, les effectifs scolaires ont relativement augmenté sous la période néocoloniale. Mais avec la privatisation et les coûts élevés, l'accès à l'éducation revêt de plus en plus une nature de classe. Ce progrès relatif, bien que touchant une minorité de la population, est en discordance avec l'état économique qui n'a pas subi de changement fondamental depuis la colonisation. La stagnation économique ne permet pas d'offrir de l'emploi aux citoyens nantis de diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur. Cet état de fait a provoqué le mécontentement des masses populaires.

1.1.2. De l'école néocoloniale

Face aux pressions exercées par les masses laborieuses, notamment les luttes des travailleurs organisés au sein de leur syndicats, les gouvernements réactionnaires successifs du renouveau national, de la troisième république et du CMRPN, ont entrepris de repenser le système éducatif, mais hélas, au seul profit de leurs intérêts réactionnaires.

1.1.3. De la réforme réformiste

La réforme entreprise par le GRN de démission nationale, poursuivie par les traîtres de la troisième république et les potentats du CMRPN, étaient sous tendus par la nébuleuse théorie réactionnaire du socialisme.

Cette réforme qui ne reconnaît pas la division de la société voltaïque de l'époque en classes sociales, ni du même coup l'existence de deux camps, à savoir le camp pro-impérialisme avec la bourgeoisie nationale réactionnaire, et le camp anti-impérialisme composé des forces progressistes. Elle révèle son caractère réformiste proposé en ignorant sciemment que l'école est un instrument aux mains de la classe dominante et, dans le cas de notre pays, une école pro-impérialiste, acculturante, aliénante et oppressive pour les classes opprimées et exploitées. Ce refus les a objectivement conduit à n'opérer aucun changement fondamental de l'école néocoloniale et à se vouer à ne faire que des aménagements à l'intérieur du système social d'oppression et d'exploitation existant.

Pour des raisons diverses, cette réforme fut poursuivie pendant un an après le déclenchement du processus révolutionnaire. Mais l'édification d'une société nouvelle depuis le 4 août 1983 impose la transformation radicale et totale en un instrument au service des aspirations profondes des masses populaires, d'où la suppression de cette réforme réformiste intervenue en septembre 1984, et ceci aux vœux ardents du peuple militant du Faso.

1.2. Diagnostic

Héritée de la colonisation, l'actuelle école néocoloniale burkinabè est un instrument d'aliénation culturelle et d'asservissement intellectuel de notre peuple. Cette école qui a suffisamment fait les preuves de ses incompétences congénitales ne mérite la confiance du peuple. Parmi les nombreuses tares de cette école néocoloniale, on peut citer :

1.2.1. Son coût de revient trop élevé

Au moment où le manque de ressources financières constitue un handicap sérieux pour la mise sur pied de nombreux projets de développement, notre pays dépense plus de 25% de son budget à des fins éducatives. L'année-élève d'un écolier du primaire coûte plus de 18 000 F à l'État, et autant à ses parents. Pour maintenir un élève dans le cycle de scolarisation, l'État dépense plus de 160 000 F par an au secondaire. Il faut plus de 700 000 F par an pour entretenir un étudiant à l'université. Pendant ce temps le revenu d'un brave paysan burkinabè ne dépasse pas 61 000 F par an.

1.2.2. Sa sélectivité et son aspect anti démocratique

L'école néocoloniale, au lieu d'atténuer les inégalités sociales, les a plutôt accentuées. Si le taux de scolarisation atteint 80% dans les grands centres urbains comme Ouaga et Bobo, il descend à moins de 2% dans certaines régions, et plusieurs départements entiers sont sans école. À ces inégalités régionales criantes, s'ajoute une sélectivité sauvage et impitoyable. Ainsi, sur 1 000 enfants inscrits au CP1, 195 obtiennent le CEPE, 126 entrent en sixième, 71 réussissent au BEPC, et 38 au BAC. Plus de la moitié des enfants qui vont à l'école sont renvoyés du système avant d'avoir acquis les simples notions d'alphabétisation.

1.2.3. Sa nature de classe, de domination

L'école néocoloniale, par le contenu de son enseignement, par le monopole de l'exercice du pouvoir d'État aux sortants de son système,

est au service de la classe dominante : la bourgeoisie nationale réactionnaire et ses maîtres impérialistes. En effet, l'éducation donnée dans cette école est contraire aux nobles traditions humanitaires de solidarité communautaire de nos ancêtres, cette école forme des individus mus par une recherche forcenée du profit individuel, au détriment de celui de la collectivité nationale. Imitant leurs maîtres impérialistes, peu d'agents issus de cette école cherchent à se dépasser pour se mettre au service exclusif du peuple ; la plupart cherchera à entrer dans le camp des exploités.

1.2.4. Son caractère aliénant et acculturant

Les contenus des enseignements ne renvoient à aucune réalité burkinabè. Ils restent théoriques, abstraits, étrangers aux réalités nationales et cultivent chez l'élève le goût pour le travail bureaucratique et le mépris pour le travail manuel productif ; ce qui conduit à une distorsion permanente entre l'école et la société.

Par l'utilisation exclusive de la langue française à tous les niveaux d'enseignement, l'école néocoloniale actuelle véhicule une culture étrangère réactionnaire qui est un stupéfiant spirituel, une sorte d'opium qui endort les consciences. Cette culture étrangère constitue un poison pour les cultures nationales, en ce sens qu'elle inculque aux enfants le mépris des valeurs traditionnelles burkinabè, donc elle s'avère culturellement aliénante.

1.2.5. Son inadaptation au marché du travail

Pays traditionnellement agro-pastoral, le contenu de l'enseignement devrait conduire le sortant du système à acquérir des connaissances pratiques immédiatement utilisables. Mais l'école néocoloniale tourne le dos à cette réalité et met l'accent sur la formation théorique ; elle fournit des cadres érudits mais complètement incapables d'entreprendre une activité manuelle. Cette distorsion entre la scolarisation et l'emploi conduit à un chômage massif des diplômés du secondaire et du supérieur.

1.3. Constat d'échec

Avec plus du quart du budget de l'État consacré à des fins éducatives, les résultats obtenus sont nettement au-dessous des espoirs investis et des sacrifices consentis.

En effet :

- Un seul enfant sur 5 en âge d'aller à l'école y va effectivement.

- Moins de 4% du groupe d'âge de 13 à 22 ans ont le privilège de faire des études secondaires.
- 92 habitants sur cent sont analphabètes.

On est en droit de se poser la question de savoir pendant combien de temps encore le peuple pourra tolérer que plus de 25% de son budget serve à produire une armée de chômeurs aigris.

1.4. Conséquences

Les conséquences de l'échec du système suranné se font sentir sur trois fronts.

1.4.1. Conséquences sociales

L'éducation, en aliénant culturellement la jeunesse, est un puissant agent désintégrateur social. Les valeurs anciennes cèdent le pas à des nouvelles valeurs déshumanisantes. La dégénérescence de la vie familiale s'accélère. Des phénomènes jadis inconnus font leur apparition (alcoolisme, drogue, prostitution, délinquance, violences urbaines...). Les "déchets" scolaires constituent une couche sociale dans le processus de décomposition social dans lequel s'était engagé notre pays depuis les nuits sombres de la colonisation jusqu'à 4 août 1983.

1.4.2. Conséquences économiques

Les centaines de milliers de scolarisés refusent, pour la quasi-totalité, de rester en campagne. La grande majorité choisit l'exil ou l'exode vers les centres urbains. L'école, d'une façon ou d'une autre, accélère l'urbanisation en vidant les campagnes des bras solides qui pourraient assurer l'autosuffisance alimentaire. En résumé, les milliards et les milliards de francs CFA consacrés à l'enseignement donne comme résultats : une minorité infime de privilégiés accèdent à des tâches rémunérées, au privé et surtout au public ; la grande majorité des scolarisés (diplômés ou non) vient grossir la formidable armée des chômeurs des villes, ou prennent le chemin de l'exil. Une telle école est un frein au développement économique du pays, parce que d'une part elle absorbe d'importantes sommes d'argent qui auraient plus être employées à des activités créatrices d'emploi et de revenus, mais d'autre part elle vide les campagnes de ses forces productives pour en faire des bouches parasites en ville.

1.4.3. Conséquences politiques

Il est, aujourd'hui, établi que la fraction scolarisée de la jeunesse constitue aussi sa fraction la plus conscientisée et politisée. Les citoyens instruits ont toujours joué un rôle déterminant dans les crises politiques, surtout quand ils sont sans emploi.

“Le chômage est devenu un problème public. Grâce à nos statistiques, meilleures que naguère mais encore importantes, nous pouvons même calculer de façon très précise les incidences. Et selon les mouvements que ces statistiques révèlent, les gouvernements se maintiennent ou tombent, surtout lorsqu’une forte proportion des chômeurs est constituée d’individus instruits groupés dans les villes : ces gens, en effet, ne sont pas disposés à souffrir en silence, chacun terré chez soi.”
Philip H. Coombs (1968) *“La crise mondiale de l’éducation”* PUF, Paris, 322p, p. 130.

1.5. Solution du problème

Compte tenu de tous ses déboires, ses imperfections et son incompétence à répondre aux besoins éducatifs réels des larges masses burkinabè, le CNR a estimé que le problème de l’école est un problème national et que sa solution se trouve dans l’élaboration d’un type nouveau d’enseignement conçu sur des critères démocratiques et populaires au seul profit du peuple militant du Faso.

II. Objectifs généraux

2.1. Profil du citoyen à former

L’école nouvelle burkinabè a pour mission la formation de citoyens sains, équilibrés, actifs, conscients de leurs responsabilités sociales, techniquement compétents, ayant le sens civique, le sens de la solidarité nationale et internationale, ainsi que celui de la compréhension entre les peuples. Le citoyen ainsi formé sera ouvert d’esprit, capable de s’adapter aisément à toutes les situations nouvelles, plein d’initiative et apte à agir sur son milieu pour le transformer.

2.2. Caractéristiques de l’école nouvelle

L’école nouvelle burkinabè, instaurée par le peuple et pour le peuple, aura les caractéristiques suivantes :

2.2.1. Une école nationale

Abandonnant les concepts livresques, cette école s’adaptera aux exigences du développement socio-économique du pays. À ce titre, elle

s'orientera vers la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple. Sans vouloir s'enfermer dans un nationalisme chauvin, et pour tenir compte des impératifs scientifiques de l'heure, l'école devra prendre prioritairement en compte les réalités burkinabè dans son enseignement ; par voie de suite, les programmes s'adapteront au milieu national.

2.2.2. Une école réaliste

Elle prendra racine sur le vécu quotidien de notre peuple. À ce titre elle tiendra compte du niveau de développement économique du peuple et de ses moyens logistiques. Sans défaitisme ni surestimation euphorique, elle prendra en compte les besoins réels de notre développement économique.

2.2.2. Une école révolutionnaire

“Elle devra déboucher sur sa transformation en un instrument au service de la révolution. Les diplômés qui en sortiront devront être, non au service de leurs propres intérêts et des classes exploiteuses, mais au service des masses populaires.” (cf. DOP du 2 octobre 1983).

L'école révolutionnaire qui sera mis en place s'imprénera de la tradition de lutte patriotique et anti-impérialiste de notre peuple, dont elle vivra les réalités, partagera les peines et les victoires. Elle sera le foyer incandescent de révolutionnaires conscients et responsables, capables d'assumer la relève de demain dans la dignité et de s'associer en internationalistes prolétariens aux combats libérateurs des autres peuples.

2.2.4. Une école démocratique et populaire

Elle doit offrir des chances égales à tous les citoyens et permettre à chacun de s'instruire et de s'éduquer de façon permanente. À cette fin elle sera gratuite et obligatoire pour les enfants âgés de 3 (trois) ans révolus. Au regard de la situation actuelle, elle s'efforcera d'enrayer toutes les entraves sociales à un égal accès de la fille à l'instruction par rapport au garçon. Populaire, cette école bannira de son enseignement l'élitisme et prônera la promotion collective.

2.2.5. Une école productive

L'école nouvelle s'intégrera intimement à la production nationale, valorisera le travail manuel et adaptera le contenu de son enseignement à cette fin, en combinant judicieusement l'enseignement et le travail

productif. Le travail productif est un puissant moyen de transformation de la nature et de développement de la société, d'éducation et de rééducation de l'homme. C'est par le travail productif que les élèves s'affermissent idéologiquement, s'initient à l'esprit révolutionnaire et d'organisation du peuple, consolident leurs connaissances acquises, et accroissent leurs capacités de les appliquer, accumulent les expériences pratiques et s'habituent à l'effort physique.

2.2.6. Une école ouverte

Pour réaliser les objectifs ci-dessus énoncés, cette école sera ouverte à son environnement et au monde extérieur.

2.2.7. Une école de promotion collective

Dans l'école révolutionnaire, la promotion sera automatique au niveau fondamental. Dans les cycles supérieurs, les déperditions seront limitées par des mesures administratives et une pédagogie appropriée.

2.3. Structures de l'école nouvelle

L'école nouvelle révolutionnaire sera régie par les structures suivantes :

2.3.1. Le cycle préscolaire

L'éducation préscolaire concerne les enfants âgés de trois ans à six ans. Elle dispense, non plus dans les maternelles d'autrefois réservées à la classe bourgeoise des milieux citadins, mais dans des garderies populaires accessibles à tous les enfants.

L'éducation préscolaire a pour mission :

- de garantir, pendant l'absence des parents de leur foyer, la sécurité et le contrôle de l'enfant, dans un cadre approprié et aménagé à cet effet.
- d'assurer et de poursuivre, grâce aux activités programmées et aux conditions de leur réalisation, le développement des capacités physiques, intellectuelles et affectives de l'enfant, de même que son éveil à la vie de collectivité.
- d'initier, sur la base du programme ad-hoc, l'enfant aux acquisitions et à la vie scolaire.

La langue utilisée est, dans la mesure du possible, la langue maternelle de l'enfant. Les conditions d'ouverture et de fonctionnement, le contenu des programmes d'activités ludiques et d'initiation aux acquisitions scolaires, seront précisés par le ministère compétent.

2.3.2. Le cycle des métiers

Le cycle des métiers est composé d'un ensemble de trois niveaux d'enseignement, dans lesquels les élèves reçoivent une formation scientifique et technique relative aux différentes professions nécessaires à l'économie et à l'administration. Il se répartit ainsi :

- premier niveau : acquisition fondamentale (cinq ans)
- deuxième niveau : enseignement polytechnique (trois ans)
- troisième niveau : spécialisation professionnelle (deux ans)

2.3.2.a. Le niveau fondamental

Le niveau fondamental s'adresse aux enfants de 7 à 12 ans. On y accède à 7 ans et le niveau dure 5 ans. Le passage d'une classe à la classe immédiatement supérieure sera automatique. Pour des raisons pratiques il sera organisé des programmes spéciaux adaptés aux divers types de handicapés (sensoriels, mentaux). La langue d'enseignement est le français, et les disciplines enseignées sont :

- le français
- l'anglais
- le calcul
- l'initiation à la production
- l'initiation à l'informatique
- l'étude du milieu (sciences naturelles, histoire, géographie)
- l'initiation artistique (dessin et musique)
- l'animation sportive et culturelle

Objectifs éducatifs du niveau fondamental

Le niveau fondamental doit offrir à chaque enfant d'âge scolaire, l'occasion de bénéficier des connaissances de base, de manière à être un citoyen actif et conscient du rôle qu'il a à jouer en tant qu'élément de la société. Cela suppose que l'enfant, à la fin de la formation, soit en mesure, d'abord de comprendre les grands mécanismes qui régissent son milieu physique et social, ensuite de participer à l'amélioration de son milieu.

Profil du sortant du cycle fondamental

Ce profil du sortant sera spécifié en trois rubriques qui sont : le savoir-être ; le savoir ; le savoir-faire.

- Du savoir-être

Il est attendu de l'enfant de 12 ans, à la fin du niveau fondamental, les comportements suivants :

1) Au plan physique et psychologique

Endurance dynamique, volonté, persévérance dans l'effort, courage et esprit d'initiative, curiosité, esprit inventif et critique constructive, tels sont les principaux traits dominants que devrait avoir le finissant du niveau fondamental.

2) Sur le plan moral et social

Sens de la justice, respect des droits et devoirs au l'individu et de la société, dignité et intégrité, sens de la probité et de la responsabilité, amour du travail bien fait, sociabilité, sens du savoir-vivre, disponibilité et promptitude au service, esprit de sacrifice élevé, capacité de travailler en groupe, solidarité avec l'entourage, amour de la patrie, de son peuple et des autres peuples, conscience de son rôle dans la société, disponibilité permanente à défendre la révolution, respect de la chose publique, amour du travail productif, respect et protection de la nature, tels sont les objectifs moraux et sociaux poursuivis par la formation au niveau fondamental.

• Du savoir

À l'issue du niveau fondamental, l'élève doit avoir acquis les connaissances théoriques et techniques suivantes :

1) Connaissances théoriques :

- le calcul,
- l'arithmétique,
- la géométrie,
- le système métrique,
- la lecture courante et l'écriture,
- s'exprimer de façon courante en français,
- connaître les lois élémentaires des sciences,
- acquérir l'esprit scientifique (démarche),
- initiation au raisonnement logique, au calcul binaire et à la langue anglaise,
- le rôle et les structures organisationnelles des pionniers.

2) Connaissances techniques :

- Initiation à l'art graphique et musical,

- initiation aux techniques culturelles modernes,
- entretien du petit élevage,
- initiation à la gestion d'une coopérative,
- connaissance des méthodes de préservation de la nature (sol, végétation, animaux),
- connaissance des plantes et de leur usage thérapeutique,
- notions d'hygiène et d'animations sportives.

- Du savoir faire

À 12 ans, en sortant du niveau fondamental, l'enfant doit être capable de :

- manipuler et garder en bon état le matériel de production,
- savoir s'adapter à son milieu,
- libérer son génie créateur,
- productions artistiques (dessins, sculptures, jouer un instrument de musique),
- savoir informer et critiquer,
- écrire une lettre pour transmettre les doléances de la communauté,
- utiliser les connaissances acquises pour gérer et évaluer sa production (calcul, système métrique),
- soutenir une conversation en anglais avec un interlocuteur,
- cueillir des données susceptibles d'être traitées à l'ordinateur.

2.3.2 b. Le niveau polytechnique

L'enseignement polytechnique a pour but de former des citoyens techniquement et scientifiquement compétents et aptes à s'intéresser à leur milieu, en participant aussi bien aux activités de production qu'aux activités culturelles. Il correspond au deuxième niveau du cycle des métiers et dure trois (3) ans.

Les différentes composantes à acquérir et à approfondir porteront sur :

- la maîtrise du français,
- les mathématiques,
- la physique-chimie et la technologie,
- les sciences naturelles, l'anglais,
- les langues nationales optionnelles,
- l'informatique,
- l'animation sportive et culturelle,
- l'enseignement artistique (dessin et musique).

En outre, la production initiée au niveau fondamental doit se poursuivre. La technologie sommaire déjà acquise au premier niveau du cycle des métiers connaîtra sa suite dans un enseignement méthodique de la physique-chimie.

L'apprentissage d'une langue nationale autre que la langue maternelle de l'élève lui permettra de communiquer facilement avec son milieu environnant.

Le principe de formation et d'éducation polytechnique consiste à familiariser les élèves avec les principes généraux des différents processus de production, notamment dans le domaine agricole. Ce principe est le fait aussi de rendre les élèves capables de manier les instruments élémentaires de toutes les branches d'activités. L'enseignement polytechnique doit permettre à l'élève de choisir une profession qui réponde aux nécessités de la société et à ses propres possibilités.

Sous le terme d'enseignement polytechnique est rassemblée une série de disciplines constituant l'emploi du temps.

Les différentes disciplines ci-dessus indiquées serviront d'appui à l'enseignement polytechnique qui comprendra :

- d'une part les techniques d'agriculture et d'élevage ; une large place sera accordée à ce secteur de production, l'enseignement des techniques d'agriculture et d'élevage sera obligatoire pour tous et un accent sera mis afin que tout élève au sortir du niveau polytechnique puisse être un bon exploitant agricole,

- d'autre part il sera dispensé un certain nombre de disciplines :

- la menuiserie,
- la construction métallique (soudure),
- la technique du froid,
- la fabrication mécanique,
- l'électronique,
- l'électromécanique,
- la maçonnerie,
- la couture,
- la vannerie,
- le tissage,
- le secrétariat,
- la comptabilité.

La connaissance de ces disciplines permettra au sortant du niveau polytechnique d'être vraiment un bon exploitant agricole et autosuffisant. C'est ainsi qu'il devra être capable, à titre d'exemple, de

réparer son matériel agricole ou sa pompe à eau, d'assurer sa propre comptabilité, de faire de la menuiserie en cas de besoin.

Au sortir du niveau polytechnique l'élève pourra opter pour une branche dans laquelle il pourra se spécialiser en deux (2) ans. Nous aboutissons ainsi au troisième niveau du cycle des métiers, à savoir le niveau de la spécialisation.

2.3.2 c. Le niveau de la spécialisation

- Du profil de l'élève

L'élève, pour accéder à ce niveau, doit voir suivi avec succès les cours du niveau polytechnique. Au terme de l'enseignement du niveau de spécialisation, il doit avoir la possibilité de s'intégrer avec succès à la vie active, ou de s'orienter vers l'enseignement supérieur (cycle de la recherche et de l'invention), ou vers des études professionnelles (actuelles écoles nationales professionnelles).

- Structure du niveau de spécialisation

Le niveau de spécialisation vient après le niveau polytechnique et remplacera le second cycle de l'actuel enseignement secondaire. Couvrant une période de deux années, le niveau d'instruction y sera identique à celui du second cycle actuel. Il se situe entre le niveau polytechnique précédemment défini, et la production (ou l'entrée de l'élève dans la vie active). La fin de ce niveau sera sanctionnée par un brevet de technicien ou un brevet ou diplôme d'études professionnelles. Le niveau comprend deux années ayant les dénominations suivantes :

- Cours d'enseignement de spécialisation première année (ou CES 1^{ère} année).
- Cours d'enseignement de spécialisation deuxième année (ou CES 2^e année).

Cependant, la fin de ce niveau, compte tenu de son éventuel parallélisme avec les écoles professionnelles nationales, laisse envisager deux alternatives à l'appréciation des autorités politiques.

- Première alternative : l'ensemble des écoles nationales professionnelles constitue le niveau de spécialisation. Dans ce cas, l'accès au niveau de spécialisation sera soumis à un test de sélection genre concours. L'avantage de cette alternative serait que l'on utiliserait les infrastructures existantes de ces écoles. Cependant il faudrait envisager l'introduction d'un programme intense de mathématiques, de physique-chimie, de biologie, afin de permettre à ceux qui sortiront de ces écoles de poursuivre après une ou deux années

professionnelles, et suivant leurs compétences professionnelles, d'accéder au cycle de la recherche et de l'invention.

- La deuxième alternative consiste à observer un parallélisme de ces écoles nationales professionnelles avec des filières ouvertes au cycle de spécialisation, qui comprendra alors les sections suivantes :

Section des sciences exactes et biologiques appliquées :

- Mécanique
- Électronique
- Génie civil
- Physique
- Chimie
- Biochimie
- Médico-sociale
- Bâtiment
- Microtechnique
- Sciences de la terre
- Hydrologie
- Statistiques appliquées

Section techniques administratives et commerciales :

- Techniques administratives
- Techniques quantitatives de gestion
- Techniques commerciales

Section communication et traitement de l'informatique :

- Journalisme
- Informatique

Section agriculture et élevage :

- Agronomie
- Élevage
- Génie de l'environnement et du tourisme

Section sciences sociales :

- Pédagogie-psychologie
- Sociologie

Section lettres modernes :

- Langues

Section art et culture :

- Masques
- Art graphique
- Photo et cinéma

L'inconvénient de cette alternative est la construction et l'équipement des structures d'accueil ; en outre, il faut signaler qu'à l'issue de ce niveau, ceux qui en sortent avec succès et qui désirent

suivre une formation dans une école nationale des écoles professionnelles sont obligés, en dépit du test de sélection (concours), d'y passer une à deux années de formation, ce qui allongerait la durée du cycle.

- Objectifs

Le niveau de spécialisation doit préparer l'élève à se mettre au service des masses populaires. Il doit permettre de former sur place des cadres moyens spécialisés dont la formation doit, non seulement être ajustée et adaptée aux besoins de l'économie burkinabè, mais également déboucher sur la production qui permettra aux unités d'enseignement de s'autofinancer partiellement, ce qui implique qu'on devrait aménager une production autonome au niveau de ces unités d'enseignement, ceci pour mieux gérer et amortir le matériel de formation.

La spécialisation doit avoir trois caractères fondamentaux, et couvrir plusieurs domaines d'activités socio-économiques. Au niveau des caractères, on doit distinguer :

- le caractère académique du cycle, qui doit mettre l'accent sur les matières d'enseignement d'une manière générale, et en particulier sur les mathématiques, physique-chimie, biologie à tous les niveaux ;
- le caractère technique, qui met l'accent sur les métiers d'enseignement technique, orientés vers la professionnalisation ;
- le caractère pratique, qui se traduit par des travaux dans les ateliers, et les stages dans les différents secteurs d'activité socio-économiques.

La couverture de domaines variés d'activités socio-économiques par le niveau de spécialisation, doit permettre, contrairement à ce qui se passait sous les régimes réactionnaires qui se sont succédé depuis l'indépendance nominale de notre pays et qui, visiblement, favorisaient le développement d'un système d'enseignement élitiste dont les déchets souvent irrécupérables entraînaient un désordre social (mépris du travail manuel qui conduisait à la délinquance, à la prostitution, etc.), à l'élève sortant d'être productif et de se mettre au service du peuple et non de défendre ses intérêts égoïstes. À la fin donc de ce niveau, l'élève doit être un praticien suffisamment qualifié, sinon spécialisé.

La spécialisation, comme nous l'avons souligné plus haut, comprend donc deux années de cours théoriques et pratiques intenses. À la fin de la première année, l'élève doit avoir le niveau de la classe de première des enseignements général et technique. L'accent y sera mis sur les aspects théoriques avec une prédominance pour les mathématiques, physique-chimie, biologie. À la fin de la deuxième année, l'élève aura le

niveau des classes de terminale de l'actuel système. Cette année terminale se caractérise par les aspects pratiques mais avec une assez grande importance accordée aux mathématiques, physique-chimie et biologie.

2.4. Le cycle de la recherche et de l'invention

Ce cycle est la dernière étape de l'éducation formelle. Y accèdent les jeunes gens sortis du cycle de spécialisation et ayant en principe satisfait à une phase de production.

Les enseignements de ce cycle seront dispensés dans les instituts parmi lesquels on peut citer à titre indicatif :

- l'institut des arts, de la culture, des sports et musique.
- l'institut des techniques et énergies nouvelles.
- l'institut d'administration et de gestion de l'économie.
- l'institut des sciences exactes.
- l'institut des sciences humaines et sociales.

Les profils des sortants de ces instituts ainsi que les programmes des enseignements seront précisés par les textes du ministère compétent.

III. Stratégies de mise en application de la réforme

3.1. Conditions politiques et administratives

La mise en œuvre, le suivi et le succès de la présente réforme dépendent de l'engagement politique qui sous-tend l'opération tant au niveau national, provincial que départemental et local.

3.1.1. Volonté politique soutenue

L'expérience vécue par la défunte réforme montre que cette volonté politique doit être soutenue et se manifester en toute circonstance. Elle se traduira par un message du président du Faso à la nation suivie d'une conférence de presse internationale, comprenant, outre le ministère de l'Éducation, tous les autres ministres impliqués dans la réforme (Enseignement supérieur et scientifique, Essor familial et de la Solidarité nationale, Agriculture et élevage). Des directives conjointes SGN CDR-MEN viendront orienter les débats à la base.

La réforme devra être l'un des points du plan quinquennal de développement populaire.

Des textes administratifs viendront servir de support à cette volonté politique.

Comme textes administratifs, on peut penser aux suivants :

- un zathu (?) relatif à la réforme,
- des directives conjointes d'application de la réforme,
- un kit (?) créant un conseil national de sensibilisation et de suivi de la réforme avec un secrétariat permanent,
- un raibo (?) instituant des commissions spécialisées des diverses disciplines qui seront enseignées.

3.1.2. Conscientisation et responsabilisation

Cette action doit surtout être axée, et ce par le canal des CDR, sur les populations cibles suivantes :

- cadres et employés du ministère de l'Éducation nationale,
- cadres et employés des autres ministères directement impliqués dans la réforme,
- cadres et employés des secteurs public et privé,
- masses laborieuses des villes et des campagnes,
- militaires et paramilitaires,
- union des femmes burkinabè,
- syndicats,
- bureaux des sages,
- associations des scolaires,
- institutions et services de développement.

3.1.3. Décentralisation administrative

Une décentralisation des différents organes mis en place au niveau national devra s'opérer à l'endroit des provinces et même des villages. Elle devra s'accompagner des moyens fonctionnels suffisants tant en hommes et matériel qu'en finances.

3.2. Information et sensibilisation

Pour assurer toutes les chances de succès à la réforme, il est indispensable d'en réaliser une large information et une sensibilisation auprès de toutes les forces vives du pays pour obtenir d'elles une participation effective à toutes ses phases de réalisations.

3.2.1. Objectifs

L'information et la sensibilisation poursuivent les objectifs suivants :

- Favoriser la prise de conscience des cadres des problèmes à résoudre dans l'application de la réforme afin d'obtenir leur soutien et leur participation.

- Amener le peuple à bien comprendre que l'effort pour la formation des enfants doit être partagé entre la famille et l'école, et que l'école démocratique et populaire est un instrument entre les mains qu'il doit modeler afin qu'il réponde à ses aspirations.

- Faciliter la prise en charge en ressources humaines, matérielles et financières des institutions publiques et des masses populaires organisées.

- Montrer que l'échec de la réforme est un échec de tout un chacun.

3.2.2. Moyens d'action

Dans le cadre de cette information et sensibilisation sur les problèmes et sur la nécessité de la réforme, les méthodes suivantes peuvent être utilisées :

- Discussion au niveau national de l'exécutif révolutionnaire,

- Tables rondes et conférences-débats,

- Commentaires et explications des objectifs et de la réforme en langues nationales par les mass-médias (radio, télé).

- Affiches publicitaires, articles dans les journaux.

- Organisation de débats dans les secteurs, villages et villes non érigées en communes, animés par les inspecteurs, les conseillers et les autorités politiques, les enseignants, les cadres du ministère de l'Éducation nationale.

3.3. Mise en place d'un calendrier de la réforme

Nonobstant les difficultés de dernière heure et les imprévus, on peut avancer le calendrier suivant pour la préparation de la réforme :

- du 14 novembre au 25 novembre 1985 : élaboration du document initial par une équipe de techniciens ;

- du 26 novembre au 8 décembre 1985 : appréciation du document par les directions centrales impliquées dans la réforme (ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ministère de l'Essor familial et de la Solidarité nationale, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage) ; création d'un secrétariat permanent de la réforme ;

- du 9 au 31 décembre 1985 : synthèse du document, amendé par les directions centrales et débats en conseils des ministres élargi aux techniciens ;

- du 1^{er} au 15 janvier 1986 : message du camarade président du Faso à la Nation ;

- du 16 janvier au 28 février 1986 : renvoi du document à la base pour discussion critique et amendement ;
- du 1^{er} mars au 30 mai 1986 : rédaction des documents finaux : zathu (?) et outils d'application); élaboration du contenu d'enseignement de la première année des niveaux préscolaires, fondamental et polytechnique par des équipes de spécialistes ;
- du 1^{er} juin au 30 août 1986 : impression des documents pédagogiques devant être utilisés en 1986-1987 ;
- du 15 juillet au 15 septembre : formation des formateurs.

3.4. Les moyens matériels

L'exécution de la présente réforme nécessite la mise en place de moyens appropriés, tant matériels qu'humains.

3.4.1. Les moyens matériels

3.4.1.a – Infrastructures et équipements

(1) Au niveau fondamental

Infrastructures : En raison de l'état fonctionnel des structures déjà existantes, d'éventuels aménagements seront effectués pour répondre aux besoins de la réforme.

Le fondamental comprenant cinq années d'études, les écoles à six classes resteront sans changement à la différence qu'une salle de classe devrait être utilisée à d'autres fins (magasin, bureau, entrepôt du matériel et des récoltes de la production...).

Les écoles de moins de cinq classes seront complétées à cinq pour répondre aux besoins de la nouvelle école.

Compte tenu du caractère productif de la nouvelle école, les infrastructures suivantes sont à prévoir :

- des parcelles expérimentales (chaque école disposera d'un jardin potager),
- des surfaces cultivables,
- des hangars en guise d'atelier de menuiserie, de forge, de tissage etc.
- des installations sportives (terrains de sport essentiellement).

Équipement : Un minimum d'équipement s'avère nécessaire pour les salles de classe, les activités de production et les installations sportives :

- tables et bancs
- tableaux et chaises du maître

- matériel aratoire (houes, dabas...)
- petit matériel de jardinage (pelles, pioches, seaux, arrosoirs, brouettes, outres pour tirer l'eau, grillage...)
- matériel de petit élevage
- semences, oiseaux et animaux de petit élevage
- outils de menuiserie, de forage, de tissage...
- matériel sportif

(2) Au niveau du polytechnique

Infrastructures : comme indiqué dans le paragraphe relatif à l'enseignement fondamental, les infrastructures déjà existantes seront réaménagées pour répondre aux trois années d'études.

En outre des ateliers seront construits ainsi que des salles pour cours spéciaux (dactylographie, laboratoires, informatique).

Équipements : Les équipements suivants viendront compléter ceux qui existaient déjà :

- motoculteurs, charrues, ânes et bœufs de culture, motopompe, pompe à eau.
- micro-ordinateurs
- matériel de couture, de tricotage et de tissage
- ustensiles de cuisine
- caisse à outils
- matériel de menuiserie (scies, marteaux, rabots, étaux...)
- matériel d'électromécanique, de soudure...
- matériel sportif
- matériel de sciences expérimentales (physique, chimie, sciences naturelles).

(3) Au niveau de la spécialisation

Infrastructures : Il faut ici aussi recourir aux structures existantes. En matière de locaux, on pourra employer les salles du second cycle des lycées et collèges, des écoles professionnelles et techniques. En outre, il faudra équiper : des laboratoires appropriés, des ateliers conséquents, des fermes expérimentales.

Équipement : Ils sont les mêmes que ceux du niveau polytechnique, en particulier il faudra insister sur les micro-ordinateurs.

3.4.1.b – Du matériel didactique

Ce matériel comprend entre autres :

- des livres
- de la craie
- des cartes murales
- des globes terrestres
- des compendiums métriques
- des boussoles
- du nécessaire pour les micro-ordinateurs
- des instruments de musique
- du matériel spécifique aux différentes séries de la spécialisation.

3.4.2. Des fournitures scolaires

Il faut citer comme fournitures scolaires :

- des manuels scolaires
- des fournitures spécifiques aux différents niveaux
- des cahiers
- des trousseaux scolaires.

3.5 Moyens humains

3.5.1. Personnel enseignant

3.5.1.a – Le profil de l'enseignant

L'enseignant doit posséder les qualités suivantes :

(1) Qualités physiques et psychologiques :

Il doit être en bonne santé physique et mentale, endurant et dynamique, jouir d'un équilibre nerveux, avoir une bonne tenue et être correct, être mûr sur le plan affectif, avoir une maîtrise de soi, avoir un esprit d'initiative et de créativité, avoir un esprit critique développé, être tolérant, impartial et persévérant.

(2) Qualités morales et sociales :

L'enseignant doit avoir une conscience professionnelle, le sens de la justice, le respect des droits et des devoirs des membres de la collectivité ; être de bonne moralité, intègre, dévoué, digne, d'une pratique sociale saine, sociable, disponible, capable de travailler en groupe, objectif, prêt à s'amender et à accepter le changement.

Il doit avoir l'amour et le respect des enfants. Il est l'animateur politique, culturel et économique de son milieu. Il est l'agent du changement et du développement qui tient comptes des besoins sociaux et des valeurs traditionnelles. Il prend part aux activités de production de son milieu. Il est un militant convaincu et dynamique, il est artisan

du développement de son peuple avec les autres peuples. Le maître doit posséder des connaissances professionnelles poussées en français et acceptables en anglais. Son expression orale et écrite doit être correcte. Il doit avoir des connaissances en mathématiques, pédagogie des disciplines. Il doit avoir des connaissances en techniques d'évaluation et d'animation. Il doit être informé sur l'histoire du Burkina Faso, sur les lois physiques de la nature (physique, chimie, biologie, hydrologie...). Il doit avoir des connaissances en psychologies de l'enfant. Il doit acquérir une formation élémentaire dans le domaine de l'économie, la médecine, la philosophie et la sociologie de l'éducation ; une connaissance approfondie en technologie, notamment dans le domaine de l'agriculture et du petit élevage, une initiation en musique et dessin, une connaissance approfondie des techniques de protection de l'environnement.

Vis-à-vis des élèves, le maître doit être un bon pédagogue sachant transmettre efficacement les connaissances, il doit être apte à établir et entretenir avec les élèves et les parents d'élèves de bonnes relations. Il doit être l'évaluateur de son propre travail et de celui de ses élèves. Il est pour les élèves l'exemple à suivre dans leur pratique quotidienne. Au sein de l'école, le maître est celui qui sait se faire accepter et respecter, qui sait tisser les liens de collaboration autour de lui (en particulier avec les parents, élèves et collègues) qui contribue à l'amélioration du système éducatif par ses remarques, suggestions et initiatives pertinentes, qui connaît et adopte les innovations pédagogiques.

Le professeur doit être d'un haut niveau intellectuel et doit avoir des connaissances dans les domaines spécifiques : agronomie, élevage, hydrologie, informatique, menuiserie, maçonnerie, forage,...

Les établissements feront appel à d'autres compétences du milieu.

3.5.1.b – Formation de l'enseignant

Au niveau du fondamental, les enseignants en activité doivent être recyclés pour accomplir efficacement leurs nouvelles tâches.

Ils recevront une formation appropriée dans les nouvelles disciplines, notamment en informatique, en anglais, en technologie, en physique-chimie...

Le recrutement se fera sur concours ou sur test. La formation durera au minimum deux ans dans les ENEP. Les élèves maîtres sortiront avec un diplôme de fin de formation.

Au niveau de la polytechnique et de la spécialisation, les professeurs seront recrutés par voie de concours selon les spécificités après la phase de production. Ils seront formés dans les écoles normales supérieures.

3.5.2. Du personnel administratif, d'encadrement pédagogique

3.5.2.a – Personnel administratif : ce personnel recevra une formation solide en sciences de l'éducation.

3.5.2.b – Personnel d'encadrement pédagogique : son recrutement se fera parmi le personnel enseignant et il recevra une formation conséquente.

3.5.2.c – Personnel de soutien : le personnel de soutien (dactylographes, plantons, chauffeurs, gardiens, ...) seront recrutés en nombre suffisants.

3.6. Organisation de l'année scolaire et des curricula

3.6.1. Organisation de l'année scolaire et répartition des curricula par année d'étude

L'année scolaire comporte 36 semaines de travail effectif, réparties en trois trimestres de 12 semaines chacun. Le volume horaire est de 30 heures au fondamental et de 35 heures au polytechnique.

Au fondamental, les disciplines enseignées se répartissent ainsi :

Pour la 1^{ère} et la 2^e année :

- lecture et écriture
- langage
- récitation
- chant
- exercices sensoriels ou d'observation
- calcul
- activités artistiques et manuelles
- production
- éducation physique
- anglais (langage et récitation)

En 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années :

- lecture
- langage et expression orale
- écriture
- récitation et chant
- grammaire et orthographe
- conjugaison
- étude lexicale
- expression écrite

- calcul
- informatique
- technologie
- étude du milieu
- activités artistiques et manuelles
- éducation physique et sportive
- production
- anglais (expression orale)
- anglais (récitations, chants)

Pour l'enseignement polytechnique, la masse horaire de 35 heures par semaine est en apparence élevée, mais en fait elle combine judicieusement enseignement théorique et enseignement pratique et technique.

Le tableau ci-dessous résume les différentes disciplines enseignées et leur volume horaire respectif.

Discipline	Heures / semaine	Total annuel
Disciplines d'enseignement général :		
Math	5 h	180
Français	4 h	144
Biologie	2 h	72
Anglais	2 h	72
Langue nationale	2 h	72
Histoire-Géo	2 h	72
Total	17 h	
Disciplines techniques :		
Sciences intégrées	4 h	144
Informatique	1 h	36
Comptabilité-gestion	1 h	36
Économie sociale et familiale	1 h	36
Total	7 h	
Disciplines pratiques :		
Ateliers	5 h	180
Production	2 h	72
Arts	1 h	36
Sports	2 h	72
Total	10 h	

Il convient de distinguer deux types de travaux en atelier ; en effet chaque établissement polytechnique sera doté de deux ateliers polyvalents (locaux agencés) ; l'un sera équipé pour les activités du genre soudure, électricité, mécanique, menuiserie, maçonnerie... et l'autre concernera les activités telles que cuisine, couture, vannerie, tissage, etc. liées à l'économie sociale et familiale.

3.6.2. Des contrôles des connaissances

Les contrôles des connaissances seront continus. Par trimestre et dans chaque discipline, l'enseignant fera au moins trois interrogations et au [illisible]. L'évaluation sera sommaire. La date du devoir sera portée à la connaissance des élèves au moins une semaine à l'avance. L'évaluation doit porter concrètement sur les acquis et le savoir-faire.

Autrefois, les résultats de l'évaluation servaient à renvoyer et faire redoubler les élèves. Dans l'école révolutionnaire, les redoublements seront très exceptionnels et très rarissimes. En aucun cas un élève ne sera exclu des cycles fondamental et polytechnique. Le but de l'instruction n'étant plus de sélectionner une élite pour diriger la masse, mais d'amener tout un chacun à assurer sa propre promotion sociale par l'acquisition du minimum indispensable de connaissances théoriques et pratiques.

3.6.3. Du passage d'un niveau à un autre

Le passage du cycle préscolaire au niveau fondamental du cycle est automatique. Le passage du niveau fondamental au niveau polytechnique sera automatique. À la fin du niveau polytechnique et après la phase de production interviendra une sélection démocratique pour choisir les éléments les plus compétents professionnellement et les plus aptes intellectuellement pour poursuivre dans le cycle de la spécialisation, selon les besoins exprimés du plan quinquennal.

3.6.4. Dispositifs transitoires

Le manque de structures d'accueil et d'encadrement pédagogique nous met dans l'obligation de prendre des dispositions transitoires pour le passage d'un niveau à un autre.

Les concours d'entrée dans les différents cycles ou niveaux seront supprimés. Une sélection démocratique se fera à la base pour désigner ceux qui seront admis à poursuivre leurs études à un niveau supérieur. Un comité de sélection, comprenant les CDR géographiques, les enseignants, les parents d'élèves et les autorités administratives locales,

examinera les dossiers scolaires et prendra, comme critères : les résultats scolaires, l'engagement révolutionnaire, le nombre d'années passées dans le cycle précédent, les aptitudes et les aspirations des candidats, pour choisir ceux qui seront autorisés à poursuivre leurs études au niveau immédiatement supérieur, compte tenu des possibilités d'accueil des différents établissements d'enseignement.

Le passage du niveau polytechnique au niveau de la spécialisation [(texte supposé) sera limité selon les] besoins de l'économie tels que recensés dans le plan quinquennal. En outre, les résultats obtenus au moment de la phase de production seront décisifs pour le choix du candidat.

3.6.5. De la sanction des études

À la fin de chaque niveau, une attestation sera délivrée à tout sortant du cycle. Il n'y aura plus d'examens nationaux ni de diplômes. Sur rapport des responsables de l'établissement, le ministère concerné décernera à chaque élève une attestation de fin d'études.

III. Estimation des coûts

Les coûts estimés pour les différents cycles sont des coûts minima, par manque de tous les éléments d'appréciation de l'école révolutionnaire.

Beaucoup de choses n'étaient pas à notre connaissance, tels que le programme, les matériels didactiques, et les coûts de certains équipements.

Nous avons estimé les coûts par cycle.

I. Coûts du cycle fondamental

Les coûts du cycle fondamental se décomposent en trois coûts :

- coûts de construction équipement des classes
- coûts de production
- coûts de recyclage et de formation

I.1. Coût de construction - équipement des classes :

Beaucoup d'écoles au Burkina sont des écoles de une à trois classes. En 1985, dans l'enseignement public, il y avait 1038 écoles de 1 à 3 classes, sur un total de 1435 soit 72,33%.

Pour démarrer l'école nouvelle, la première tâche est de normaliser toutes les écoles existantes à cinq (5) classes conformément à l'esprit de

l'école révolutionnaire. Cette normalisation nécessite la construction de 3265 classes qui doivent être disponibles au 1 10 1986.

Le coût de construction d'une classe est de 2 875 000 F tandis que le coût d'équipement est de 557 500 FCFA.

I.2. Le coût de production :

Avec la construction des 3625 classes, le nombre d'écoles en 1986-1987 sera de 1725 qu'il faudra équiper pour démarrer les activités de production. Dans chaque école il est prévu :

- un puits
- le matériel de production.

Nous n'avons pas à notre disposition le nombre d'écoles ayant déjà un puits et du matériel de production, mais nous considérons que même si cela existe, il devra être renouvelé.

Le forage d'un puits revient à 2 875 000 F et le coût du matériel de production est estimé à 5 750 000 FCFA par école.

I.3. Le coût d'équipement et les manuels :

L'enseignement de la technologie dans les écoles demande un minimum d'équipement en petit matériel que nous avons estimé à 200 000 F par école.

Pour les manuels scolaires, nous avons prévu 7 manuels par élève pour 373 648 élèves en 1985-1986. Nous avons estimé chaque manuel à 2 000 FCFA. La production des manuels, de l'avis des spécialistes, coûtera plus cher que son importation.

Nous avons laissé les fournitures scolaires (cahiers et autres) à la charge des parents d'élèves en entamant consciemment le caractère gratuit de l'école révolutionnaire.

Pour l'informatique, nous avons considéré que son enseignement sera essentiellement théorique et incorporé dans d'autres matières et de ce fait, nous n'avons pas prévus de coûts.

I.4. Le coût du recyclage

Pour démarrer l'école révolutionnaire, il faudra recycler les maîtres qui vont tenir les classes de 1^{ère} année dans les nouvelles matières que sont l'anglais, la technologie, la production et l'informatique.

La durée minimale de ce recyclage est de 45 jours, et le nombre d'enseignants est de 1 777, chiffre obtenu en rapportant l'effectif des classes de 6^{ème} à 60 (ratio d'élèves par classe).

Pour les encadreurs, il est prévu un ratio de 30 personnes par encadreur dans les 4 matières précitées.

Nous avons proposé un per diem de 2.500 FCFA couvrant les frais de logement et de restauration.

Nous n'avons pas prévu le coût de transport des intéressés au lieu des stages.

La mise en œuvre de l'école révolutionnaire nécessite un coût estimé à 32.067.901 000 FCFA.

[Suit le détail des calculs qui aboutissent au coût total estimé]

II. Enseignement polytechnique

Le processus d'estimation des coûts est identique à celui de l'enseignement fondamental. Nous avons successivement le coût des constructions et des équipements, le coût de la production, le coût des fournitures scolaires et le coût du recyclage.

II.1. Constructions et équipement

Les infrastructures prévues sont celles d'un collège d'enseignement technique. Ces infrastructures sont les suivantes :

- Des ateliers contenant les équipements pour les sections suivantes :

- Froid
- Construction métallique
- Mécanique agricole
- Mécanique auto diesel, carrosserie, peinture, électricité
- Machine outils (mécaniciens en cycles et motocycles)
- Un laboratoire
- Une salle contenant un micro-ordinateur
- Des manuels techniques et des matières d'œuvre.

Les coûts de ces différents éléments ont été obtenus auprès des établissements secondaires ou auprès des entreprises commerciales.

Nous avons prévu un seul micro-ordinateur par établissement mais nous sommes sûrs qu'il est insuffisant et qu'il faudrait en ajouter. Nous n'avons pas prévu les coûts des installations électriques et des branchements. Nous avons retenu 60 établissements correspondants aux établissements publics existants.

II.2. Le coût de production

Nous avons reconduit les mêmes éléments de production que ceux de l'enseignement fondamental, et le coût est identique. Le coût total est chiffré à 8.625.000 FCFA par établissement.

II.3. Le coût de recyclage

Le recyclage, ou plutôt la formation en informatique, concernera les professeurs de mathématiques, de sciences physiques, et ceux des autres disciplines qui seraient volontaires. Nous avons retenu 400 enseignants correspondant à la moitié de l'effectif actuel (1985) des enseignants de secondaire général. Leur formation durera 45 jours et chaque enseignant percevra un perdiem de 2.500 francs par jour. Les perdiems des formateurs sont prévus dans l'enseignement spécialisé.

Quant à la formation technique, nous estimons qu'il faudra recruter des personnes ayant déjà la formation car il nous paraît difficile de transformer un professeur d'anglais en professeur d'électronique. Pour cela nous n'avons pas chiffré le coût de la formation technique.

II.4. Coûts des fournitures scolaires

- les manuels pour les élèves

Nous avons prévu les manuels suivants pour les élèves entrant en première année de l'enseignement polytechnique, qui seront au nombre de 7.000 en 1986-1987 :

- langage et texte
- grammaire et expression
- anglais en Afrique et à Madagascar
- Biologie
- Préhistoire
- Géographie
- Math 6^{ème}
- Physique-chimie

Le prix de ces manuels s'élève à 25.330 F en 1985. Nous avons ce chiffre parce que d'une part nous ne disposons pas du programme de l'enseignement polytechnique, et d'autre part nous considérons que le nombre de ces manuels reste idéal en ce sens qu'on pourrait substituer certains manuels à d'autres.

- Manuels pour les enseignants

Nous avons retenu le nombre de manuels prévus plus haut par classe et ensuite nous avons déterminé le nombre de classes en

rapportant l'effectif des élèves de 1^{ère} année au nombre des élèves par classe (7.000 : 60)

- Fournitures scolaires pour élèves

L'effectif des élèves de l'enseignement polytechnique a été estimé aux deux tiers (2/3) de l'effectif des élèves du secondaire prévu pour l'année scolaire 1986-1987, ce qui nous a donné un effectif de 16 460 élèves. Chaque élève aura les fournitures suivantes :

- 7 cahiers de 100 pages
- 4 cahiers de 200 pages
- 4 protège-cahiers
- 1 compas
- 1 équerre
- 1 règle
- 1 gomme
- 1 crayon de papier
- 1 bic rouge
- 1 bic vert
- 3 bics bleus
- 1 boîte de six crayons de couleur

Ces fournitures s'élèvent à 3.255 FCFA (prix 1985)

Coûts estimatifs au niveau du cycle polytechnique

I. Estimation du coût des infrastructures (par établissement)

- Artisanat	23.000.000 F
- Construction d'ateliers	67.141.140 F
- Équipement des ateliers	231.374.312 F
- Matières d'œuvre	15.208.750 F
- Construction et équipement d'un laboratoire	61.500.000 F
- Construction d'une salle pour ordinateur	30.000.000 F
- Achat et fonctionnement d'un mini-ordinateur	8.523.802 F
- Manuels techniques	3.000.000 F

Total = 439.748.304 F

II. Estimation des coûts du niveau polytechnique (60 établ...)

- Construction-équipement :	26.384.898.240 F
- Production et puits (8.625.000 x 60)	517.500.000 F
- Formation en informatique (2.500 x 45 x 400)	23.231.250 F
- Formation technique	(à rechercher)
- Manuels pour élèves (25.330 x 7 000)	177.310.000 F

- Guides pour enseignants (25.330 x 7 000 : 60)	2.955.167 F
- Fournitures scolaires pour élèves (3.255 x 16 460)	53.577.300 F
Total =	27.159.471.957 F

III. Enseignement spécialisé

Nous avons choisi l'option la moins chère qui consiste à donner ce niveau d'enseignement dans les écoles et les établissements actuels à cycle long.

Cette option est la moins chère parce qu'elle n'engendre pas de construction de classes. Nous avons entrepris la même démarche que précédemment pour évaluer les coûts. La plupart des coûts de construction et d'équipement sont identiques à ceux de l'enseignement polytechnique.

III.1. Construction et équipement

Nous avons retenu les mêmes éléments des infrastructures prévues pour l'enseignement polytechnique, dont le coût s'élève à 439.724.402 F par établissement.

Nous avons retenu 43 établissements, correspondant au nombre de lycées des provinces (30) majoré du nombre des lycées publics existants (13). Mais nous avons estimé qu'il faudra au minimum trois mini-ordinateurs par établissement.

III.2. Les coûts des fournitures scolaires

- Manuels pour les élèves

Le nombre d'élèves prévus pour ce niveau d'enseignement est de 4.115, correspondant à l'effectif du secondaire pour la 1^{ère} année (1986-1987) de l'enseignement spécialisé. Cet effectif est estimé à la moitié de l'effectif au second cycle du secondaire. Chaque élève aura les manuels suivants : Physique, Géographie, Histoire, Maths.

Ce nombre est un minimum. Le coût des manuels s'élève à 6.600 F.

- Manuels pour les enseignants

Le coût des manuels par classe est de 6.600 F et le nombre de classes est obtenu en rapportant l'effectif prévu (4.115) au nombre d'élèves par classe (60).

- Fournitures pour les élèves

Le nombre d'élèves, de 8.230, correspond au 1/3 de l'effectif du secondaire en 1986-1987. Chaque élève aura les fournitures suivantes :

- 4 cahiers de 100 pages

- 6 cahiers de 200 pages
- 1 compas
- 1 équerre
- 1 règle
- 1 gomme
- 1 crayon de papier
- 1 bic rouge
- 4 bics couleurs
- 1 boîte de 6 crayons de couleur

III.3. La formation en informatique

Elle touchera les professeurs de mathématiques, de sciences physiques, les professeurs de l'enseignement technique, et ceux des autres disciplines désirant cette formation en vue de la transmettre aux élèves. Le nombre des enseignants à former est de 400 pour une durée de 45 jours avec un perdiem de 2.500 FCFA. Le nombre total des formateurs est de 27 pour l'enseignement polytechnique et l'enseignement spécialisé.

Le coût total pour démarrer l'enseignement [spécialisé] est estimé à 19 milliards

[Note du transcripteur : Ici, dans le document publié par Carrefour africain, reparait un titre II. Enseignement spécialisé, qui énonce : Il sera dispensé dans les établissements à cycle long ; puis un sous-titre 2.1 (?) que nous avons choisi de remplacer par III.4 pour la cohérence de l'ensemble]

III.4. Estimation des coûts [de l'enseignement spécialisé]

- Construction des salles de classes : néant	
- Construction et équipement des ateliers, laboratoires ; et micro-ordinateurs : 439.748.304 F x 43, soit	18.909.177.072 F
- Manuels pour enseignements : 6.600 x 4 115 =	27.159.000 F
- Manuels pour enseignants : 6.600 x 4 115 : 60 =	452.650 F
- Fournitures scolaires : 4.215 x 8 230, soit	34.689.450 F
- Formation des enseignants en informatique :	23.231.250 F
- Frais de formation (formateurs) : 2.500 x 45 x 27 =	3.037.500 F
Total =	18.997.746.922 F

Récapitulatif des coûts estimés de la réforme

A – Cycle fondamental :	32.067.901.000 F
B – Cycle des métiers :	
a. Niveau polytechnique :	27.090.537.717 F

b. Niveau spécialisation : 18.996.719.136 F

Total : 78.155.157.853 F

Remarques générales

Nos remarques concernent l'enseignement spécialisé et l'enseignement de l'information.

Pour l'enseignement spécialisé, il y a lieu de considérer que les filières devraient être plus nombreuses que celles dont on dispose, ce qui va nécessiter plus de dépenses car leur équipement et leur fonctionnement reviendront plus cher.

Au niveau de cet enseignement, le personnel est à recruter et ce personnel, souvent, coûte très cher et parfois ce sont des expatriés. Pour l'enseignement de l'informatique il faut s'attendre à des coûts plus élevés car les coûts de maintenance et de fonctionnement seront très élevés. En plus de cela, nous n'avons pas prévu la production des didacticiels qui coûtent très cher.

En plus, le nombre de micro-ordinateurs prévu par établissement est très insuffisant, de même que la durée pour le recyclage est très insuffisante ; en fait nous avons parlé de recyclage alors qu'il s'agit de formation d'au moins une année.

Il ne faudra pas oublier le caractère obsoléscent de l'informatique.

Le coût total pour démarrer l'école révolutionnaire se chiffre à environ 78,5 milliards de francs CFA.

Le cycle de la recherche et de l'invention [ajout du transcritteur]

I. Introduction

L'école étant un appareil idéologique d'État, le Burkina Faso, qui a opté pour la révolution démocratique et populaire, doit changer le système mis en place pour satisfaire les besoins de l'impérialisme. Comment doit se présenter notre école nouvelle ? Le président du Faso nous a tracé les grandes lignes dans le Discours d'orientation politique (DOP) prononcé le 2 octobre 1983 et qui dit : *“La réforme scolaire vise à promouvoir une nouvelle orientation de l'Éducation et de la Culture. Elle devra déboucher sur la transformation de l'école en un instrument au service de la Révolution, les diplômés qui en sortiront devront être, non au service de leurs propres intérêts et des classes exploiteuses, mais au service des masses populaires”*.

Cette philosophie nouvelle est absente de notre Université actuelle qui véhicule encore “les structures néocoloniales imposées de l'extérieur

ne prenant pas en compte les intérêts des larges masses populaires et exclusivement au service de l'impérialisme international et d'une classe minoritaire”.

Pour répondre aux objectifs de la RDP, l'Université et la Recherche “doivent maîtriser les connaissances nécessaires au développement économique, social et culturel du peuple” ; pour ce faire, la restructuration s'impose. Elle passe par une analyse de la situation actuelle qui permettra de dégager les changements à promouvoir afin de mettre l'Université et la Recherche au service du peuple, pour le peuple.

II. Analyse de la situation actuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le procès de notre Université a déjà été fait et ses insuffisances sont connues. Rappelons seulement quelques points communs à tout le système scolaire burkinabè. Malgré les tentatives d'innovation introduites çà et là, notre Université demeure :

- Néocoloniale dans la mesure où elle est une copie de l'enseignement supérieur français. En effet, créée par l'accord de coopération franco-voltaïque en 1961, elle reste soumise à l'ingérence de la France par l'organisation des enseignants, le contenu des programmes, et la formation des cadres ;

- Antidémocratique par les conditions d'accès qui défavorisent les jeunes issues des couches sociales déshéritées (test à niveau pour les titulaires du bac non boursiers ; conditions d'âge imposées pour l'octroi des bourses) ;

- Antipopulaire parce que ses objectifs ne sont pas conformes aux aspirations des masses ; en effet, elle forme des cadres dévoués au système néocolonial et qui, grâce à la détention du savoir, confisquent le pouvoir au peuple. La formation générale dispensée au détriment de l'apprentissage du métier, la surcharge des programmes et le coût élevé de l'enseignement se conjuguent pour couper l'Université des réalités quotidiennes vécues par les masses populaires (cf. rapport sur le thème lors des journées nationales du MESRS).

Ces différentes caractéristiques ne permettent pas de former les hommes dont le Burkina a besoin pour sortir du sous-développement. En effet, d'ores et déjà, nous voyons que l'Université forme des chômeurs qui ne trouvent pas de travail sur le marché et qui, nantis de

diplômes généraux, ne sont pas capables de retourner à la terre. Si l'Université continue sur cette lancée, à savoir dispenser un enseignement supérieur théorique sans support productif, elle versera sur le marché du travail, pendant la période du plan quinquennal 1986-1990, 1 172 personnes spécialisées : en économie (230), gestion (312) et Droit (630), spécialisés en lettres (440) et Sciences (IMP 109), Chimie (40), Sciences de la nature (130) et Développement rural (517).

Les effectifs attendus, surtout en Droit, Lettres et Sciences humaines ne répondent aucunement aux besoins du pays car, d'ores et déjà, c'est dans ces disciplines que se recrutent les chômeurs. Ils ne pourront par conséquent être absorbés par les offres d'emploi. Compte tenu de l'orientation nouvelle que la RDP exige, un changement profond s'impose qui devra nécessairement lier l'enseignement et la production.

Sur le plan de la Recherche, des problèmes existent aussi. Ils ont été analysés dans le rapport du thème II des journées nationales du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, tenues du 12 au 15 mars 1985. Il ressort de cette analyse le constat suivant : il n'y a pas une politique scientifique et technologique claire. Tout est laissé à l'initiative des chercheurs, et surtout des sources de financement, ce qui crée les situations suivantes :

- les programmes de recherche sont élaborés selon les besoins de financement ou sont dirigés de l'extérieur, ce qui ne répond pas nécessairement aux besoins du pays ;
- il y a sans cesse une reprise des programmes déjà réalisés pour des besoins individuels, au détriment de ce qui est utile pour le pays ;
- il y a une duplication des thèmes de recherche entraînant des luttes sourdes entre instituts, et dispersant les moyens humains, matériels et financiers.

Il découle de cela que le pays n'arrive pas à profiter pleinement des recherches menées, soit parce qu'il ne les contrôle pas, soit parce qu'il n'a pas la capacité de s'approprier les résultats.

Une exploitation rationnelle de nos possibilités devrait passer par une coordination des différentes actions, une collaboration entre les parties prenantes, une liaison entre recherche et développement, après une définition précise des priorités en matière de développement.

Comment restructurer alors le système actuel afin qu'il réponde aux impératifs de la RDP qui veut se doter d'une école nationale, réaliste, révolutionnaire, productive ?

III. La réforme du cycle de spécialisation et recherche

Toute réforme doit tenir compte de la dialectique école-société qui signifie que la société doit secréter son école, afin que celle-ci diffuse ses valeurs et forme le type d'homme conforme à l'idéologie prônée, et que l'école doit transformer la société en prônant des idées d'avant-garde susceptibles de bouleverser les habitudes et de changer les mentalités

La Révolution démocratique et populaire, étant l'étape de la lutte actuelle du peuple burkinabè, doit définir son type d'école en tenant compte des transformations en cours. Ainsi, l'école à créer ne peut être de type socialiste présentement car la société actuelle est d'essence bourgeoise. Lorsque nous analysons les réformes africaines du système éducatif, nous constatons que, sur le plan conceptuel, les structures proposées sont conformes avec l'objectif projeté à long terme, mais qu'elles ne cadrent pas avec la réalité présente. Aussi à l'application, l'adéquation n'est-elle pas possible entre l'école et le milieu, si bien qu'un échec s'ensuit, c'est qu'il y a eu un renversement de la balance et que les concepteurs ont cru partir de l'école pour transformer la société. Or, si l'école peut et doit permettre à la société de se régénérer, elle n'est et ne demeure qu'un outil contribuant à la transformation.

C'est pourquoi, à l'étape actuelle préconisons-nous un changement qui tienne compte de la réalité de l'étape de la lutte de notre société.

Le peuple est en train de prendre conscience de la division en classes de la société, de la lutte à mener pour prendre le pouvoir aux mains de la minorité, de la structure néocoloniale de son école. Il est en train de définir ses priorités pour pouvoir sortir du sous-développement, se prendre en charge et aspirer à un bien-être total. Il doit donc restructurer son école pour l'amener à participer au renversement idéologique en cours. Pour ce faire, la réforme doit anéantir les diverses dichotomies entretenues au niveau de l'Université et de la recherche.

a) Caractéristiques du cycle de spécialisation et recherche

Il doit :

- intégrer les diverses dichotomies existant actuellement entre recherche et enseignement, recherche fondamentale et recherche appliquée, enseignement et production pour poursuivre un objectif incluant les trois aspects d'une formation complète : enseignement, recherche, production ;

- réviser la formation des individus de manière à faire de tout chercheur un formateur, et de tout formateur un chercheur ;

- valoriser les possibilités intellectuelles par rapport aux besoins du pays ;

- démocratiser les fruits de la recherche.

L'intégration de ces différents aspects de la formation ne doit pas desservir l'école burkinabè. En effet, aussi bien au cycle des métiers qu'au cycle de la spécialisation, nous devons veiller au maintien d'un niveau théorique au moins égal sinon supérieur à ce qu'il est présentement, en plus de la compétence sur le plan production. Aussi doit-on fuir un enseignement au rabais qui ne permettrait pas aux Burkinabè d'atteindre les objectifs de la RDP et qui les défavoriserait sur le plan international. L'accès au cycle universitaire exige des prérequis techniques et théoriques qui doivent être atteints au niveau du cycle des métiers, si l'on veut véritablement former des personnes capables de découvrir des solutions adaptées aux problèmes burkinabè, et répondant aux aspirations des larges masses populaires.

b) Instituts

Les instituts du cycle de spécialisation et recherche doivent répondre aux besoins réels du peuple, aussi devront-ils être de véritables foyers d'apprentissage dans lesquels les trois aspects d'une formation complète sont présents, à savoir enseignement-recherche-production. Ceux-ci doivent s'interpénétrer et s'améliorer réciproquement, le gain dans un domaine permettant une progression dans les autres domaines.

Compte tenu de ces impératifs, les instituts doivent être des unités productives faciles à gérer.

Les présentes propositions combinent les instituts déjà existants au niveau de la recherche et de l'Université, et ceux qu'il faudrait créer pour faire face aux besoins du pays.

Ils sont au nombre de dix :

1. INSC (Institut des sciences chimiques) : il regroupe l'Institut de chimie (INC), l'Institut de recherche sur les substances naturelles (IRSN), le volet biogaz de l'Institut burkinabè d'énergie (Biogaz IBE).

Sa mission : Participer à la formation de chimistes pour les besoins des industries chimiques (études minéralogiques, pétrochimie, alliage des métaux, industries de la transformation, etc.) ; promouvoir le développement du biogaz et de la pharmacopée traditionnelle.

2. IMMEN (Institut de mathématiques, de physique et des énergies nouvelles) : il regroupe l'Institut d'énergie (IBE), l'informatique et l'Institut de mathématiques et physique (IMP).

Sa mission : Assurer la formation scientifique de base des futurs ingénieurs ;

- développer l'enseignement et l'utilisation de l'informatique ;
- contribuer au développement technologiques des énergies nouvelles et renouvelables (solaire et éolienne), en créant des ateliers et en les vulgarisant ;
- développer les différentes technologies de conservation de l'énergie
- produire du matériel didactique de physique à partir des matériaux locaux.

3. IESN (Institut de l'environnement et des sciences de la nature) : il regroupe l'Institut de recherche sur la biologie et l'écologie tropicale (IRBET) et l'Institut des sciences de la nature (ISN).

Sa mission : Contribuer à la connaissance des équilibres écologiques et à la lutte contre la désertification ;

- produire des collections didactiques pour l'enseignement des sciences naturelles ;
- faire l'inventaire exhaustif et l'étude des espèces végétales et animales ainsi que des formations géologiques du pays.

4. IDR (Institut de développement rural) : il regroupe l'Institut du développement rural (IDR), la partie forestière de l'IRBET, et l'Institut burkinabè pour la recherche agronomique et zootechnique (IBRAZ).

Sa mission : Développer la contribution de la recherche agronomique en vue de l'autosuffisance alimentaire, notamment par la maîtrise de l'eau, la conservation et la fertilité des sols, la production de semences améliorées, etc. ;

- développer la contribution de la recherche zootechnique en vue de l'amélioration de l'élevage, en particulier les petits ruminants par la sélection génétique, l'amélioration des pâturages, etc. ;
- développer la contribution de la recherche forestière à la solution du problème de la crise énergétique du bois de chauffe, notamment par l'amélioration des essences locales, et des essences introduites les plus adaptées aux conditions écologiques du Burkina ;
- former des ingénieurs pour le développement rural, notamment en agronomie, élevage, eaux et forêts.

5. INSHUS (Institut des sciences humaines et sociales).

Sa mission : - Contribuer à la réalisation des projets de développement par l'étude des aspects sociologiques de ces opérations ;

- faciliter une meilleure connaissance de nos nationalités par l'étude des traditions et leur impact sur les individus.

6. INSULLA (Institut supérieur des langues, des lettres et des arts).

Sa mission : Promouvoir le développement culturel pour l'épanouissement du Burkinabè, par l'étude scientifique de nos langues et le développement de l'art dramatique ;

- acquérir une connaissance plus pratique des langues étrangères pour servir la communication internationale.

7. ISJEC (Institut des sciences juridiques, économiques et de gestion). Il regroupe l'École supérieure de droit (ESD), l'École supérieure de sciences économiques (ESSEC), et l'Institut universitaire de technologie (IUT).

Sa mission : Contribuer à asseoir les bases d'une justice démocratique et populaire ;

- contribuer à asseoir les fondements d'une économie adaptée aux conditions et objectifs de notre développement, notamment en particulier à l'évaluation des structures de production et de consommation ;

- former du personnel de gestion et de secrétariat.

8. INSSA (Institut des sciences de la santé). Il regroupe l'École supérieure des sciences de la santé (ESSSA), la pharmacie et la chirurgie dentaire.

Sa mission : Former des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes capables de servir les masses laborieuses du Burkina Faso en tout lieu et en tout temps ;

- contribuer, par la recherche médicale et pharmacologique, à trouver des solutions adéquates aux problèmes de santé.

9. INSE (Institut des sciences de l'éducation).

Sa mission : Assurer la formation pédagogique et le recyclage des enseignants ;

- développer la recherche dans le domaine des Sciences pédagogiques.

10. IGECLM (Institut de génie civil et mécanique).

Sa mission : Former des cadres compétents ;

- développer la recherche en génie civil et mécanique, notamment dans les domaines suivants : constructions civiles, opérations de levé de terrains, cartographie, construction mécanique, construction métallique, fabrication mécanique, électronique, menuiserie, mécanique automobile, etc.

Outre ces instituts de formation, le cycle de spécialisation et recherche comprend deux services centraux qui sont :

- la bibliothèque (elle regroupe l'actuelle bibliothèque, et la documentation de la DGRST) ;
- l'Office de presses universitaires (OPU), chargé de l'impression et de la diffusion des travaux de recherche.

c) Administration

Le cycle de spécialisation et de recherche est placé sous la responsabilité d'un recteur qui supervise les aspects académiques, aidé par trois vice-recteurs pour chacun des trois aspects fondamentaux du cycle, à savoir : la recherche, l'enseignement, la production.

Chaque institut est coiffé par un directeur aidé de deux vice-directeurs, l'un aux études et l'autre à la production.

d) Structuration

Notre formation devant être de qualité, une certaine durée, variable en fonction des spécificités, est nécessaire pour atteindre les niveaux souhaités.

Vu que le cycle de spécialisation et recherche n'est pas ouvert à tous les sortants du cycle des métiers, mais seulement à un petit nombre, compte tenu des besoins et possibilités du pays, nous préconisons la structuration suivante :

1°) Un accès direct au cycle une fois les conditions d'admission réunies ;

2°) Une formation de 3 ans à l'issue de laquelle le fonctionnaire quitte le cycle pour la production ;

3°) Une production d'au moins 2 ans avant de réintégrer le cycle pour une formation complémentaire après avoir satisfait à un concours.

4°) Une formation de durée variable (1 à 3 ans) selon les nécessités.

5°) Pour la formation à l'INSSA, nous souhaitons qu'elle soit faite en une seule phase, compte tenu de la spécificité des formations qui y sont données.

6°) Selon les besoins du pays, la première phase de la formation peut être réduite à deux ans, compte tenu des disciplines (par exemple, secrétaire de direction).

IV. Conditions de réalisation

La réalisation de tous ces objectifs exige au préalable que certaines conditions soient remplies :

1°) Le succès de cette réforme ne peut être garanti que si elle correspond aux aspirations des masses populaires.

2°) Investissements : l'instauration d'un secteur "*production*" conduira à l'ouverture d'ateliers qu'il faudra équiper en matériel technique. Dans les instituts où il n'existe pas d'activités de production, la construction ou la transformation de certains locaux en ateliers, ainsi que leur équipement, s'avèreront nécessaires.

S'agissant des instituts qui mènent déjà une activité de production, on pourra envisager l'extension et la diversification de leurs activités pour mieux répondre à nos besoins.

Pour avoir une idée du coût des ateliers qui seront ouverts, nous donnons à titre indicatif les estimations suivantes :

a) Coûts de réalisation d'un complexe réservé aux enseignants spécialisés des techniques du développement rural à Gampela :

- Bâtiments d'exploitation :	62.250.000 F
- Équipements de laboratoire :	98.800.000 F
- Équipement technique :	79.000.000 F
- Alimentation en eau :	15.000.000 F

Total..... 247.050.000 F

b) Coûts d'ouverture de nouveaux instituts :

La création d'un institut de génie civil et d'un institut de génie mécanique entraînera des dépenses qui s'élèveront à 313.024.450 F pour chaque institut. Ces coûts comprennent les équipements pour les sections suivantes : construction mécanique, construction métallique, fabrication mécanique, électronique, menuiserie, mécanique automobile et électronique.

Les coûts d'ouverture d'un institut de chimie s'élèvent à 174 millions qui se décomposent comme suit :

- construction :	120.000.000 F
- équipement :	54.000.000 F

3°) Personnel : Enfin, compte tenu de l'introduction de la production et de la nécessaire refonte progressive des programmes, un recyclage du

personnel enseignant, ainsi qu'une spécialisation dans d'autres domaines seront indispensables pour assurer un meilleur encadrement.

V. Mesures transitoires

La réforme ainsi dégagée s'adresse à ceux qui ne sont pas déjà à l'Université en septembre 1985. Ceux qui ont déjà commencé leur cycle le terminent sans changement.

VI. Programmes

Les contenus des programmes et les orientations de la recherche seront en fonction des impératifs de la production et du développement.

Publié par Carrefour africain n° 923 le 21 février 1986